

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs

Canton de Bethoncourt

COMMUNE DE NOMMAY

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
Du 21 août 2025**

Délibération 2025-26

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
14/08/2025	22/08/2025	16	3	13	0	3	16

Délibérations 2025-27, 2025-29 et 2025-30

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
14/08/2025	22/08/2025	16	3	12	0	4	16

Délibérations 2025-28

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
14/08/2025	22/08/2025	16	3	12	0	4	11

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-et-un août à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la Foyothèque sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Thierry BOILLLOT.

Présents : Thierry BOILLLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Christiane MEHRENBARGER, Marielle JORDHERY (départ à 19h), Elodie LAURENT(arrivée à 18h22), Jean-Michel GRANDJEAN, Cédric VUILLEMOT.

Procurations :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Bernard CRANNEY	Thierry THEVENOT
Didier FRICHET	Sophie FAIVRE
Emmanuel COHN	Philippe MEILLET
Marielle JORDHERY	Françoise CIRET

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPORST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du Conseil Municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Cédric VUILLEMOT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11/07/2025.
2. Portage foncier à l'EPF Doubs BFC pour la commune.
3. Décision sur les ralentisseurs.
4. Subventions 2025 aux associations.
5. Mise en place « marché Foyen ».
6. Convention ONF « école du dehors ».
7. Questions et informations diverses.

La séance a été déclarée ouverte à 18h15

QUESTION N°2025-25 :

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11/07/2025**

Le compte-rendu de la séance du 11/07/2025 est approuvé :
à **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2025-26

OBJET : Portage foncier à l'EPF Doubs BFC pour la commune.

Considérant la délibération 2018 affaire 8 du 11/04/2018

L'établissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18/01/2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L.324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement d'intervention.

Exposé des motifs :

- Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune de Nommay un projet de requalification des espaces autour de la Mairie.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer le portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC des biens (section + N° cadastral) dans le cadre de ce projet :

- | | | |
|----------|----------|----------|
| - AA 37 | - AC 152 | - AC 341 |
| - AC 149 | - AC 338 | - AC 343 |
| - AC 150 | - AC 339 | - AC 344 |
| - AC 151 | - AC 340 | - AC 345 |

Ces biens étant de proximité avec la Mairie sont une opportunité unique pour l'aménagement du cœur du village.

- Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune de Nommay un projet d'aménagement urbain du centre.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer le portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC des biens (section + N° cadastral) dans le cadre de ce projet :

- | | |
|---------|----------|
| - AA 22 | - AA 165 |
| - AA 23 | - AA 166 |
| - AA 24 | - AA 167 |
| - AA 25 | - AA 170 |

Ces biens étant de proximité avec la Mairie sont une opportunité unique pour l'aménagement du cœur du village

- Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune de Nommay un projet d'aménagement et d'agrandissement du cimetière.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer le portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC des biens (section + N° cadastral) dans le cadre de ce projet :

- | | |
|---------|---------|
| - AE 16 | - AE 29 |
| - AE 26 | - AE 30 |
| - AE 27 | - AE 31 |
| - AE 28 | - AE 32 |

L'obtention de ces biens est nécessaire pour garantir la conformité, l'aménagement et l'agrandissement du cimetière.

- Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu sur la commune de Nommay un projet de renouvellement urbain à l'entrée du village.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer le portage par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC des biens (section + N° cadastral) dans le cadre de ce projet :

- AI 37
- AI 38

L'acquisition de ces biens est nécessaire afin de garantir l'accès à une réserve foncière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à : **L'UNANIMITÉ**

- **De confirmer** le portage du foncier des biens (section + N° cadastral) dans le cadre d'un projet de requalification des espaces autour de la Mairie.

- | | | |
|----------|----------|----------|
| - AA 37 | - AC 152 | - AC 341 |
| - AC 149 | - AC 338 | - AC 343 |
| - AC 150 | - AC 339 | - AC 344 |
| - AC 151 | - AC 340 | - AC 345 |

- **De confirmer** le portage du foncier des biens (section + N° cadastral) dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain du centre.

- | | |
|---------|----------|
| - AA 22 | - AA 165 |
| - AA 23 | - AA 166 |
| - AA 24 | - AA 167 |
| - AA 25 | - AA 170 |

- **De confirmer** le portage du foncier des biens (section + N° cadastral) dans le cadre d'un projet d'aménagement et d'agrandissement du cimetière.

- | | |
|---------|---------|
| - AE 16 | - AE 29 |
| - AE 26 | - AE 30 |
| - AE 27 | - AE 31 |
| - AE 28 | - AE 32 |

- **De confirmer** le portage du foncier des biens (section + N° cadastral) dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain à l'entrée du village.

- AI 37
- AI 38

- **D'autoriser** Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tout document s'y rapportant.

OBJET : Décision sur les plateaux ralentisseurs.

Monsieur le Maire a souhaité mettre à l'ordre du jour un sujet qui a toujours fait parler à Nommay comme dans tout autre village concerné : les plateaux ralentisseurs.

Initialement implantés à 6 endroits :

- 1 route de Grand-Charmont
- 1 rue sous Vernois
- 4 Grande rue (tronçon en amont de RD 437 en direction de Châtenois).

Ayant déjà fait l'objet de travaux :

- Modification du plateau route de Grand-Charmont au niveau du N°35
- Suppression de 1 sur 4, Grande rue aux abords de l'impasse des Longeots

Le dispositif global actuel étant donc de 5 plateaux ralentisseurs.

Suivant l'utilisation et le comportement des conducteurs, l'objectif du dispositif « de ralentir » est plus ou moins obtenu, d'autre part ils peuvent occasionner des nuisances sonores plus ou moins perceptibles selon la proximité, l'implantation des habitations et le mode de vie des administrés avoisinants.

C'est en fait tout le débat ! L'évaluation des avantages et des réels résultats obtenus par rapport aux inconvénients occasionnés et cela en fonction de sa situation personnelle et l'utilisation de chacun à l'approche de nos plateaux.

Au regard de ce constat, Monsieur le Maire propose l'engagement éventuel de nouveaux travaux sur le sujet et demande à son assemblée d'élu(e)s l'avis de chacun(e) afin d'en décider :

La suppression du plateau ralentisseur Grande rue au niveau du N°38 bis.

Cela pour atténuer les inconvénients de l'ensemble de notre dispositif de 5 plateaux ralentisseurs tout en conservant sa faculté à sensibiliser les usagers et de leur rappeler qu'ils traversent un village avec des piétons et des cyclistes vulnérables, une zone urbaine avec des commerçants et des artisans qui exercent leurs activités. Que tout le monde souhaite vivre sereinement en toute sécurité...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE à : **8 voix POUR**
6 voix CONTRE (Rachel BULME, Didier FRICHET, Bernard CRANNEY, Thierry
 THEVENOT, Philippe MEILLET et Emmanuel COHN).
2 ABSTENTIONS (Elodie LAURENT et Cédric VUILLEMOT)

- La suppression du plateau ralentisseur Grande rue au niveau du N°38 bis

DELIBERATION N°2025-28

OBJET : Subventions 2025 aux associations.

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes aux associations foyennes selon la règle de calcul adoptée par Monsieur Jean WILK, Adjoint aux Finances, ainsi qu'à certaines associations extérieures.

Seules les associations foyerennes et les associations extérieures qui en ont fait la demande peuvent se voir attribuer une subvention.

SUBVENTIONS 2025	
Associations de Nommay	
AICA	690 €
Amicale Anciens Combattants	340 €
ARSEC	160 €
CCINO	1 210 €
Club du Moulin	590 €
Comité des Fêtes	1 210 €
Entente Nommay Vieux-Charmont	1 300 €
Entente Nommay Vieux-Charmont (Ecole de Foot)	380 €
Nommay Créations	800 €
Nommay Gym Forme Loisirs	550 €
TOTAL (1)	7 230 €
Associations Extérieures	
Amicale Jeunes Sapeurs Pompiers de Châtenois les Forges	220 €
OncoDoubs	120 €
Semons l'Espoir - Maison des familles Besançon	160 €
Société d'Histoire Naturelle	60 €
TOTAL (2)	560 €
TOTAL SUBVENTIONS (1+2)	7 790 €

Total général (1+2) (subventions versées aux associations Foyennes + subventions versées aux associations extérieures) : 7 790 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, vote les subventions citées ci-dessus.

Cette DECISION est adoptée à :

- **10 Voix POUR**,
- **1 ABSTENTION** (Jean-Michel GRANDJEAN)
- 3 conseillères ne prennent pas part au vote du fait de l'appartenance au bureau d'associations (Sophie FAIVRE, Christiane MEHRENBARGER et Françoise CIRET)

DELIBERATION N°2025-29

OBJET : Mise en place d'un « Marché Foyen ».

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un marché villageois sur Nommay.

Monsieur le Maire expose :

Un marché villageois joue un rôle important tel que l'esprit de village, de proximité, de convivialité. Les échanges entre les vendeurs et les acheteurs ne se limitent pas aux transactions économiques mais doivent renforcer les liens sociaux.

Durant ces dernières années, Sophie Faivre et son Comité « Animations » avait la volonté de mettre en place sur Nommay un Marché villageois pour une installation régulière et pérenne. Il y a eu déjà plusieurs opportunités étudiées auparavant mais qui n'ont pas abouties pour des raisons diverses.

Depuis juin un projet s'est construit avec l'accompagnement de Madame Brigitte BASSENNE et David FAILLE, deux marchands déjà actifs et fidèles à diverses animations Foyennes. Ils ont la volonté de nous épauler régulièrement pour cette nouvelle prestation que l'on souhaite proposer à nos administrés et aussi nos proches voisins.

Aujourd'hui ce projet voit le jour, un Marché Foyen mensuel sera mis en place, il débutera le 4 octobre.

Il regroupera de nombreux marchands locaux qui proposeront leurs produits, il n'y aura pas de fraises en hiver !

En annexe de cette délibération il vous est proposé le projet de convention qui devra être signée entre la Commune et chaque marchand désireux de participer.

Ce document détaille l'organisation générale en place et les principales règles de fonctionnement administratives, logistiques et sécuritaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à : L'UNANIMITÉ**

- D'accepter la mise en place de ce Marché Foyen mensuel
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches relatives à ce sujet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec tous les marchands concernés

DELIBERATION N°2025-30

OBJET : Convention ONF « Ecole du dehors ».

Monsieur le Maire expose :

Contexte

La pratique de « l'École du dehors » suscite un intérêt ces dernières années de la part du corps enseignant, notamment après les confinements liés aux crises sanitaires. À ce contexte s'ajoutent des problématiques scientifiques et sociétales qui mobilisent le milieu éducatif pour sensibiliser les élèves et les citoyens à l'impérieuse nécessité de préserver la biodiversité et notre environnement, et de lutter contre le changement climatique. La demande pour enseigner hors les murs, s'est exprimée fin d'année scolaire 2024 pour les enfants de la maternelle par Madame MICHELI et Madame SAUGET.

Il s'agit d'une pratique d'enseignement, organisée et régulière se déroulant dans un espace de nature proche de la classe, dans l'enceinte de l'école ou à proximité. L'enseignement en extérieur s'inscrit pleinement dans la continuité des enseignements dispensés en classe. Il ne saurait être assimilée à une sortie scolaire ponctuelle, mais bien à un dispositif pédagogique à part entière. L'École du dehors favorise l'engagement des élèves et le développement de compétences

transversales dans une dynamique d'expérimentation et de coopération, tout en renforçant l'apprentissage des fondamentaux.

Cadre de mise en œuvre

Réglementation

L'utilisation d'un terrain à des fins pédagogiques est soumise à l'accord préalable de son propriétaire.

Cette délibération statuant sur une convention d'utilisation de L'ONF autorise la collectivité propriétaire à exercer cette activité sur un terrain communal précisément choisi. Un arrêté municipal sera pris afin de préciser l'accès et la réglementation en ce lieu.

Organisation

Les sorties régulières sont inscrites à l'emploi du temps. Les sorties occasionnelles se déroulent dans des lieux offrant des ressources naturelles ou culturelles.

Dans les deux cas, elles sont autorisées par la Directrice de l'école, avec information à l'IEN. La Directrice de l'école s'assure que le projet pédagogique est clairement défini et que toutes les formalités administratives sont respectées. Elles se déroulent sur le temps scolaire et peuvent comprendre la pause méridienne. Ces sorties se font sous l'entière responsabilité de l'enseignant accompagnant et de la Directrice de l'établissement.

Le choix du lieu est un élément clé du processus d'apprentissage pour mettre en contexte les savoirs et leur donner sens.

Suivant la convention de l'ONF pour l'occupation d'un terrain à titre temporaire, environ 60 m2 de la parcelle cadastrée AD06 (parcelle N°14 selon numérotation de l'ONF) sont proposés par l'ONF pour exercer la pratique de « l'Ecole du dehors » pour l'école primaire rue F.Bataille de Nommay.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider la pratique de l'école du dehors par notre école primaire
- De valider le lieu proposé par l'ONF
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ONF

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à : L'UNANIMITÉ**

- De valider la pratique de l'école du dehors par notre école primaire
- De valider le lieu proposé par l'ONF
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ONF

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Rachel BULMÉ :

- Donne les dernières infos sur l'organisation de la rentrée scolaire le 1er septembre avec la mise en place d'une 7ème classe et l'arrivée d'une nouvelle institutrice, à qui toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue.

➤ Béatrice DUFOUR :

- Rappelle les futures animations et activités à La Foyothèque.

- Pour accompagner La Rayotte du dimanche 21 septembre :

* l'exposition "Nature secrète de PMA" & "La malle du jeu d'oiseaux" du 9 au 27/9

* le conte musical de A.Manuelle le 16/9.

- Et la reprise de l'activité "tricot et crochet" les mardis à partir du 16/9.

- Informe de la réunion publique du 17/9 proposée par Néolia pour présenter le projet du futur Lotissement Rue de la Chapelle.

- Fait le point sur les 2 visites-terrain (2 groupes selon les disponibilités) de la Commission de la refonte du PLU.

➤ **Sophie FAIVRE :**

- Propose une nouvelle réunion "Rayotte" le 27/8 (bilan et actions / organisation préparatifs).
- Demande les dernières réponses des personnes disponibles pour assurer la sécurité lors du Lion du 28/9. Besoins de 24 signaleurs au minimum et organisation du "point Eau" devant la Mairie. Nous restons dans l'attente d'informations de la part de MM. PRUDENT et MEYER. Réunion début septembre.
- Revient sur le succès de la Fête nationale du 12 juillet. Beaucoup de monde, tout s'est bien déroulé, joli feu... Un grand merci à toutes personnes bénévoles et aux Associations foyennes qui ont donné le coup de main pour l'installation, la logistique, la sécurité, le nettoyage d'après fête.

➤ **Jean-Michel GRANDJEAN :**

- Signale un arbuste avec présence de frelons rue des Essimonts.
Sujet déjà traité par E.KORNPROBST

➤ **Christiane MEHRENBARGER :**

- Remonte une demande de riverains Chemin des Tilleuls qui souhaitent la taille d'arbres envahissants à l'arrière de leurs propriétés (coteau Rue sous Vernois).
T.THEVENOT connaît le sujet et prend en compte pour analyser cadastre et suites à donner.

➤ **Thierry THEVENOT :**

- Revient sur l'organisation du semi-marathon du Lion avec distribution d'eau et peut-être de sucre (à vérifier) au centre du village. La diffusion de la liste des signaleurs est demandée. Les anomalies des années antérieures entre les 2 départements 90 et 25 au niveau de la fermeture et ouverture de la RD437 à la circulation restent les principales préoccupations pour nous. Point remonté à nouveau aux organisateurs !

➤ **Cédric VUILLEMOT :**

- Informe du nettoyage des végétaux au niveau de l'entrée de la Rue des jardins.
Sujet pris en compte par E.KORNPROBST
- Remonte une information d'un riverain Rue des coquelicots signalant la détérioration du scellement d'une plaque d'un regard (sans doute Télécom).
Sujet pris en compte par E.KORNPROBST
- Informe de la création d'une nouvelle entreprise pour des petits travaux et des entretiens dans le secteur funéraire. (Y.PETIT rue du Mont Gargot).

➤ **Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire apporte quelques autres informations :**

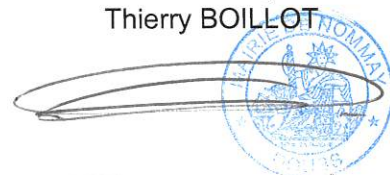
- La vente du terrain à Ages & Vie (suite à l'achat à l'EPF) a eu lieu devant Maître HALM le 29/7 (au lieu du 17/7 comme prévu initialement).
- Comme évoqué lors du Conseil du 11 juillet, au sujet du poste de secrétariat 'Accueil Mairie' le remplacement de Mme Emeline ROY est acté. Mme Aurore SCHMITT occupera ce poste à compter du 1er septembre (CDD de 5 mois, temps hebdo de 30H).
- Aux abords de l'école, l'entreprise RPS terminera les travaux de signalisation définitive (peinture au sol, quilles et panneaux) pour la rentrée scolaire.
- Une nouvelle 7ème classe voit le jour ! Le groupe de réflexion associant le corps enseignant et les élus concernés a été très productif. Les petits travaux réalisés essentiellement par le Service technique, la logistique et l'entretien par le personnel affecté en ce lieu, sont pratiquement terminés. Merci à vous tous.
- Pour clôturer un sujet vieillissant, un courrier a été envoyé à MM.CHATELAIN (5 parties) pour demander le remboursement des frais engagés par la commune (expertises et travaux de démolition) au moment de la sécurisation de la ferme dangereuse rue du Cimetière.

Séance levée à 20h50

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Thierry BOILLLOT



COMMUNE DE NOMMAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 août 2025